



STATUT DES EDUCATEURS

Présidents : MM. Lucien BAUD – Alain VOSDEY

SITUATION DES CLUBS AU 14 octobre 2021

SENIORS D1 MASCULIN

Clubs en dérogation :

FC BALLAISON
FC DU CHERAN
FC THONES

Clubs en règle :

SS ALLINGES
US ANNECY LE VIEUX
US ANNEMASSE AMBILLY GAILLARD
US CHILLY
HAUT GIFFRE FC15.
JS REIGNIER

SENIORS D1 FEMININE

Clubs en règle :

US ANNEMASSE AMBILLY GAILLARD
FC CHAMBOTTE
FC DU CHERAN
ES CHILLY
ES DOUVAIN LOISIN
US MARGENCEL
JS REIGNIER
AS THONON

Nous rappelons que les clubs Seniors masculin et féminin D1 en infraction ont 60 jours et les clubs U20 U17 U15 D1 ont 30 jours à partir de la première journée de championnat, afin d'être en conformité avec le Statut des Educateurs.

US ANNECY LE VIEUX-FC THONES : Changement d'éducateur Noté